

# Quels sont les secteurs concernés ?



- **Activité de confinement et de retrait**
- **Interventions sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission d'amiante**



- Professionnels du BTP (second-œuvre) : plombier-chauffagiste, carreleur, électricien, échafauteur
- Travaux publics (terrassements en terrain amiantifère, canalisateurs, travaux de rénovation des routes...)
- Conducteurs de travaux dans l'industrie (fonderie, conducteur de four...)
- Construction et réparation navale, voitures et wagons ferroviaires, avions
- Mécaniciens
- Maintenance et entretien téléphonie (installateurs, lignards)
- Jardiniers, entretien des réseaux
- Laboratoires de prélèvement et d'analyse de l'amiante...

## QUEL SUIVI MEDICAL ?

Les salariés pouvant être exposés ou ayant été exposés à l'amiante font l'objet d'une **surveillance médicale renforcée** avec présentation de la fiche individuelle d'exposition, puis **post professionnelle** par le médecin du travail et le médecin traitant.

## FICHE D'EXPOSITION

L'employeur a l'obligation d'établir une fiche d'exposition à l'amiante (Art. R4410-120 du code du travail) indiquant :

- La nature du travail réalisé, caractéristiques des matériaux, autres risques, ...
- Les procédés de travail utilisés
- Les moyens de protection collective et individuelle

## REPARATION

Les affections professionnelles induites sont réparées par les tableaux **n° 30 et 30 bis** du régime général de la sécurité sociale.



Site web : [www.sante-travail-limousin.org](http://www.sante-travail-limousin.org)

Mail : [contact@stlim.org](mailto:contact@stlim.org)



santé au travail en limousin



STL Limousin — septembre 2018 — Crédits photos :

# AMIANTE

# ET AFFECTIONS ASSOCIEES

santé & prévention  
des risques professionnels

# Qu'est-ce que l'amiante ?

Utilisée dans de nombreux matériaux et produits en raison de ses propriétés d'isolation acoustique, thermique et de résistance à la chaleur, l'amiante est définitivement interdite en France depuis janvier 1997.

Cette fibre est classée cancérogène groupe 1 par le CIRC\*.

C'est un cancérogène certain pour l'homme



Les fibres d'amiante sont constituées de faisceaux de fibrilles qui se séparent très facilement sous l'effet d'usages, de chocs, de frottements... pour former un nuage de poussières très fines.

\*Centre International de Recherche sur le Cancer

## LES MALADIES DUES A L'AMIANTE

DES FIBRES INVISIBLES À L'ŒIL NU,  
400 À 500 FOIS MOINS ÉPAISSES QU'UN CHEVEU.



**INHALÉES, LES FIBRES D'AMIANTE PRÉSENTENT UN RISQUE AVÉRÉ POUR LA SANTÉ.**



**ASBESTOSE OU FIBROSE PULMONAIRE :**  
Maladie due à l'accumulation des fibres d'amiante dans les alvéoles pulmonaires.  
Les poumons sont de moins en moins élastiques d'où des difficultés à respirer.



**LESIONS PLEURALES BÉNIGNES AVEC OU SANS SYMPTÔME RESPIRATOIRE :**

- Plaques calcifiées ou non
- Pleurésie
- Épaississement de la plèvre



**CANCER DU POU MON :** L'exposition aux fibres d'amiantes augmente par 5 le risque de développer un cancer du poumon.  
Le risque devient 50 fois plus élevé si l'exposition est associée à l'usage du tabac.



**MESOTHELIOME MALIN PRIMITIF :**

- Plèvre
- Péritoine
- péricarde



**AUTRES CANCERS SUSPECTÉS :**

- Pharynx
- Larynx
- Estomac
- Colorectal
- Ovaires

DANS TOUS LES CAS, LES PREMIERS SYMPTÔMES OU SIGNES RADIOLOGIQUES SURVIENNENT PLUSIEURS ANNÉES APRÈS L'EXPOSITION